

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Air comprimé
n° CAS : 132259-10-0
Code du produit : CA-1001-00762

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Gaz pour tests/calibration

1.3. Fournisseur

Air Liquide Canada Inc.
1250, René Lévesque West Blvd. Suite 1700
H3B 5E6 Montreal, QC - Canada
T 1-800-817-7697
www.airliquide.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 514-878-1667

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Gaz sous pression Gaz comprimé H280

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS04

Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS-CA) :

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
CGA-HG24 - Entretien la combustion

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale
CGA-PG02 - Protéger contre les rayons solaires lorsque la température ambiante dépasse 52° C / 125° F
CGA-PG05 - Utiliser un dispositif anti-refoulement de prévention sur la tuyauterie
CGA-PG06 - Fermer la valve après chaque utilisation et lorsque vide
CGA-PG10 - Utiliser seulement avec l'équipement approprié pour la pression du cylindre
CGA-PG14 - S'approcher prudemment d'une possible zone de fuite
CGA-PG21 - Ouvrir la valve lentement

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

Air comprimé

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Air comprimé	(n° CAS) 132259-10-0	100	Gaz comprimés, H280

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
Premiers soins après contact avec la peau	: Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
Premiers soins après contact oculaire	: Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
Premiers soins après ingestion	: L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/lésions après inhalation	: Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.
Symptômes/lésions après administration intraveineuse	: Non connu(e).
Symptômes chroniques	: Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: En cas de malaise consulter un médecin. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
----------------------------------	--

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
--------------------------------	--

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.
------------------------------------	---

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Le produit n'est pas inflammable.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	: Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Ne pas rentrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Assurer une ventilation appropriée.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: ÉVACUER LE PERSONNEL DE LA ZONE CONTAMINÉE. Utiliser l'équipement de protection approprié. Si la fuite est sur l'équipement de l'utilisateur, être certain de purger le système avant d'effectuer les réparations. Si la fuite provient d'un récipient ou vanne du conteneur, contacter l'établissement d'Air Liquide Canada plus proche.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Air comprimé

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dangers supplémentaires lors du traitement : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement avec l'équipement approprié pour la pression du cylindre. Fermer la valve après chaque utilisation et lorsque vide.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage : Ne pas exposer à une température supérieure à 52 °C/125 °F. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber. Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Produits incompatibles : Inconnu.
Matières incompatibles : Matières inflammables.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Veiller à ce que l'exposition soit inférieure aux limites d'exposition professionnelle (si disponible). Prévoir une extraction locale et générale adéquate. Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Chaussures de sécurité.



Protection des mains : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.
Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.
Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats, par ex. sarrau, salopettes, ou des vêtements résistants aux flammes.
Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire pendant les opérations normales et habituelles. Voir les section 5 et 6.
Protection contre les dangers thermiques : Pas nécessaire pendant les opérations normales et habituelles.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.
Autres informations : Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Gaz
Apparence : Gaz transparent, sans couleur.
Couleur : Incolore.
Odeur : inodore.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
pH solution : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Non applicable (gaz non inflammable)
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Voir les section 2.1 et 2.2.
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible

Air comprimé

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative de gaz	: Semblable à l'air.
Solubilité	: Eau: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable (gaz non inflammable).
Propriétés comburantes	: Entretient la combustion.
Limites d'explosivité	: Non applicable (gaz non inflammable)
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Inconnu.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Peut former un mélange explosif avec des matériaux inflammables.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Matières inflammables.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

SECTION 11: Données toxicologiques

Voies d'exposition possibles : Inhalation.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Inhalation:gaz: Non classé.

Air comprimé (f)132259-10-0	
CL50 inhalation rat (ppm)	820000 ppm/4h
ATE CA (gases)	820000,00000000 ppmV/4h

Air comprimé (132259-10-0)	
CL50 inhalation rat (ppm)	820000 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Air comprimé

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.2. Persistance et dégradabilité

Air comprimé (132259-10-0)

Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque pour l'écologie.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Air comprimé (132259-10-0)

Log Pow	Non applicable aux gaz non organiques.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.4. Mobilité dans le sol

Air comprimé (132259-10-0)

Log Pow	Non applicable aux gaz non organiques.
Écologie - sol	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Reporter au dépliant CGA P-63 "Disposal of Gases" disponible au site www.cganet.com pour plus d'informations sur les méthodes d'élimination appropriées.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

TDG

N° ONU (TMD) : UN1002
TMD Classe Primaire de Danger : 2.2 - Catégorie 2.2 - Gaz ininflammable, non toxique.
Description document de transport : UN1002 AIR COMPRIMÉ (avec pas plus de 23,5% d'oxygène, en volume), 2.2
Désignation officielle pour le transport : AIR COMPRIMÉ
avec pas plus de 23,5% d'oxygène, en volume

Étiquettes de danger (TMD) : 2.2 - Gaz non inflammables, non toxiques



Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 0.125 L
Quantités exemptées (TDG) : E1
Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers : 75 L

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

DOT NA no. : UN1002
N° ONU (DOT) : 1002
Description document de transport : UN1002 Air, compressed, 2.2
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Air, compressed
Sélection du champ "Contient déclaration" : DOT_TECHNICAL - Proper Shipping Name - Technical (DOT)
Classe (DOT) : 2.2 - Catégorie 2.2 - Gaz comprimé ininflammable 49 CFR 173.115
Division (DOT) : 2.2

Air comprimé

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Étiquettes de danger (DOT) : 2.2 - Gaz ininflammable



Dangereux pour l'environnement : Non

DOT Dispositions Spéciales (49 CFR 172.102) : 78 - This entry may not be used to describe compressed air which contains more than 23.5 percent oxygen. An oxidizer label is not required for any oxygen concentration of 23.5 percent or less

DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : 306;307

DOT Emballage non en Vrac (49 CFR 173.xxx) : 302

DOT Emballage en Vrac (49 CFR 173.xxx) : 302

DOT Quantité Limitations passager avion/rail (49 CFR 173.27) : 75 kg

DOT Quantité avion Limitations Cargo seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg

DOT Emplacement d'arrimage : A - Le matériel peut être rangé « sur le pont » ou « sous le pont » d'un vaisseau cargo ou un vaisseau de passagers

Emergency Response Guide (ERG) Number : 122

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1002

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : AIR COMPRIMÉ

Classe (IMDG) : 2 - Gaz

IATA

N° UN (IATA) : 1002

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Air, compressed

Classe (IATA) : 2

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Réglementations internationales

Air comprimé (132259-10-0)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 21/02/2017

Textes complet des phrases H:

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

FDS Canada (GHS)

LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT UNIQUEMENT À L'USAGE DE PERSONNES DUMENT FORMÉES ET QUALIFIÉES ET À LEURS RISQUES ET DISCRÉTION. LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CI-DESSUS PROVIENNENT DE SOURCES QUE NOUS ESTIMONS FIABLES. CEPENDANT, AIR LIQUIDE CANADA INC. NE DONNE AUCUNE REPRESENTATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE QUE CE SOIT QUANT À LEUR EXACTITUDE ET DECLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES OU PERTES DECOULANTS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LEUR BONNE OU MAUVAISE UTILISATION.